

SECONDA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2019  
2EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2019  
27 È 28 DI GHJUGNU DI U 2019  
27 ET 28 JUIN 2019

2019/E2/055

**REPONSE DE M. JEAN BIANCUCCI**  
**A LA QUESTION DEPOSEE PAR MME MARIE-ANNE PIERI**  
**AU NOM DU GROUPE « PER L'AVVENE »**

**OBJET : Objectif zéro friche**

Madame la Conseillère,

Effectivement, je vous remercie pour votre question au nom de l'exécutif. Je peux vous dire que la réponse a été faite en collaboration avec Lionel Mortini et, en fait, elle recoupe deux champs.

Premier champ et justement à propos de justesse, deux inexactitudes dans votre appréciation.

Tout d'abord, vous parlez des motifs d'annulation de la cartographie des ESA par la Cour Administrative d'Appel de Marseille. La Cour Administrative d'Appel de Marseille, Madame la Conseillère, n'a pas statué sur le fond mais, au contraire, a prononcé un non-lieu à statuer. Ce n'est pas tout-à-fait la même chose.

Deuxième chose. Vous signalez que les documents de planification, au premier rang desquels le PADDUC, ne suffisent pas à assurer la maîtrise du foncier et la mobilisation en faveur de l'activité agricole. C'est vrai, mais en même temps ce n'est pas leur rôle ! Une fois que ceci est mis au point, nous allons rentrer directement dans vos questions, car entre le document qui nous a été fourni et votre intervention d'aujourd'hui, il y a un petit delta. Ce petit delta, c'est le nombre de tiroirs que vous avez ouverts.

Je me bornerai bien entendu à me limiter à répondre à la question telle qu'elle a été écrite.

Aussi, vous dites qu'une part des terres sont aujourd'hui en friches. Vous avez raison de le faire, ce qui témoigne de leur sous-mobilisation ancienne et bien entendu souligne aussi le fait que l'on doit remobiliser sur ces terres. L'ensemble des orientations qui est proposé par la SAFER, nous les faisons nôtres, il n'y a aucun problème là-dessus.

Ces propositions, bien entendu, doivent être accompagnées d'évolutions législatives, vous le savez et vous êtes bien placée pour le savoir. Donc, il faut à la fois assurer leur relai auprès du Gouvernement, et lorsque l'Assemblée de Corse sera consultée pour avis, à ce moment-là, bien entendu, demander que ces évolutions soient prises en compte. C'est le premier point.

Deuxième point. A plus court terme, procéder à la mise en place, et nous en sommes d'accord, de la Commission Territoriale d'Aménagement Foncier. C'est une étape bien entendue indispensable, à tous les projets d'aménagement que l'on a pu imaginer dans le PADDUC.

Je profite d'ailleurs de cette réponse pour vous rappeler que l'ODARC que préside Lionel Mortini a fait un certain nombre de propositions au Ministre de l'Agriculture. Donc, c'est tout-à-fait récent, il y a vingt-quatre ou quarante-huit heures. Ces propositions visent à lever les freins à la mise en place d'associations foncières de propriétaires.

Bien entendu, il faut agir pour que l'Etat abonde un fond foncier à l'installation et à l'aménagement, qui serait mis en œuvre par la Collectivité de Corse pour essayer d'en assurer les effets les plus probants.

Troisième chose, constituer sans tarder, l'inventaire des friches par la CTPENAF dont c'est d'ailleurs l'une des missions. Nous y siégeons, donc il n'y a aucun problème.

On pourrait y ajouter, vous y avez fait allusion en fin d'intervention, mener une réflexion, suite à cet inventaire, relative à la mise en œuvre de la procédure pour la récupération des terres incultes à objectif d'utilisation collective.

Voilà, j'ai essayé de répondre. Je ne suis peut-être pas tout-à-fait dans les tiroirs, veuillez m'en excuser.